



## COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL

**L'intersyndicale est déçue des nouvelles propositions** de la Direction présentées lors de notre réunion du 14 février qui sont les suivantes :

- Augmentation Générale de 4,5 % pour les salaires inférieurs à 35 K€, de 3,3 % pour les autres (augmentation plafonnée à 3300 € pour les salaires supérieurs à 100 K€)
- Enveloppe d'augmentation individuelle de 0,6 % de la masse salariale
- Suppression de la passerelle CET/PERCO
- Congés anniversaire 40 ans
- Forfait mobilité durable (500 € / an)

**Le maintien du pouvoir d'achat doit être la priorité de cette année**, d'autant que selon les prévisions actuelles, le pic d'inflation serait devant nous.

Les enjeux sont forts, les attentes aussi.

**L'intersyndicale maintient donc ses dernières propositions :**

- Une Augmentation Générale des salaires pour tous de 5,2 % rétroactive au 1er janvier avec un plancher de 2 080 € pour les salaires inférieurs à 40 000 € ;
- Une prime de partage de la valeur pour tous ;
- Une majoration du ticket restaurant de 9 € à 10,83 € ;
- Congé anniversaire 40 ans à pérenniser ;
- Clause de revoyure : obligation de renégocier selon l'évolution de l'inflation.

La prochaine réunion de négociation se tiendra le 23 février, en espérant cette fois que la **construction de l'accord soit conforme aux demandes des 5 organisations syndicales** représentant l'ensemble des salariés.